

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 35 (1963)

Heft: 10

Artikel: Deux réalisations coopératives en Valais : la Coopérative "Mon Foyer" et la Coopérative Profamilia à Sion

Autor: Calpini, E. / R.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux réalisations coopératives en Valais

La Coopérative «Mon Foyer» à Sion

par M. le D^r E. Calpini

28

A première vue, les réalisations de la Société coopérative «Mon Foyer» ne représentent rien de très particulier. Je dirai même qu'en les présentant, je risque de faire un petit complexe, lorsque je compare nos modestes immeubles aux très belles réalisations que j'ai eu l'occasion de visiter ou qui sont présentées à chaque numéro de ce journal. Force est de penser que la notion de loyers modérés est interprétée dans un sens très large et diffère étonnamment de région à région.

Notre coopérative a désiré réaliser un groupe d'habitations qui correspondent à la mentalité et aux besoins des nôtres. Nous nous sommes basés, dans le choix de nos solutions, sur les quelques principes suivants: simplicité, qualité, économie à l'usage, espace, tranquillité.

La simplicité est une qualité toute valaisanne, chantée par les romanciers et les poètes, pittoresquement énoncée dans les prospectus de propagande touristique. Il fallait en tenir compte. A quoi bon fournir à nos familles l'appartement moderne «idéal», réduit dans ses dimensions, pourvu de tout le confort, mais où il n'y a pas de place pour les enfants. Lors de nos premières études, nous avons même failli tomber dans un excès de simplicité: pas de chauffage central, pas de corridor, à titre d'exemple. En définitive, fut choisie une formule de concept classique, c'est-à-dire l'appartement dont les pièces débouchent sur un corridor central. Etait-il préférable de le doter du petit laboratoire ultra-moderne qui, dit-on, simplifie le travail de la maîtresse de maison parce que cette dernière se meut le moins possible, ou de notre bonne vieille cuisine «habitable», dans laquelle chaque membre de la famille vient faire fête au repas commun? Nous avons penché vers la deuxième formule, pensant que la «cuisinette» est bien belle, mais que loin de faciliter le travail de la maman, elle l'oblige à servir les repas à la salle à manger qui, de ce fait, devient une pièce de séjour à caractère beaucoup trop polyvalent. Simplicité également dans le style et le genre de construction: simple toit à deux pans, façades sans recherches spéciales. La sobriété de l'ensemble frappe un peu depuis que de nouveaux immeubles locatifs, plus cossus, se sont érigés dans les alentours. Mais la sobriété n'est-elle pas signe de santé?

Economie à l'usage: caractérisée par un poste d'eau de dimension réduite (Poliban), par l'aménagement de la cuisine.

Espace: il n'y a aucune «chambrette». Chaque appartement dispose de balcons sur la façade ensoleillée et à la cuisine. Les locataires y tiennent beaucoup et il est peut-

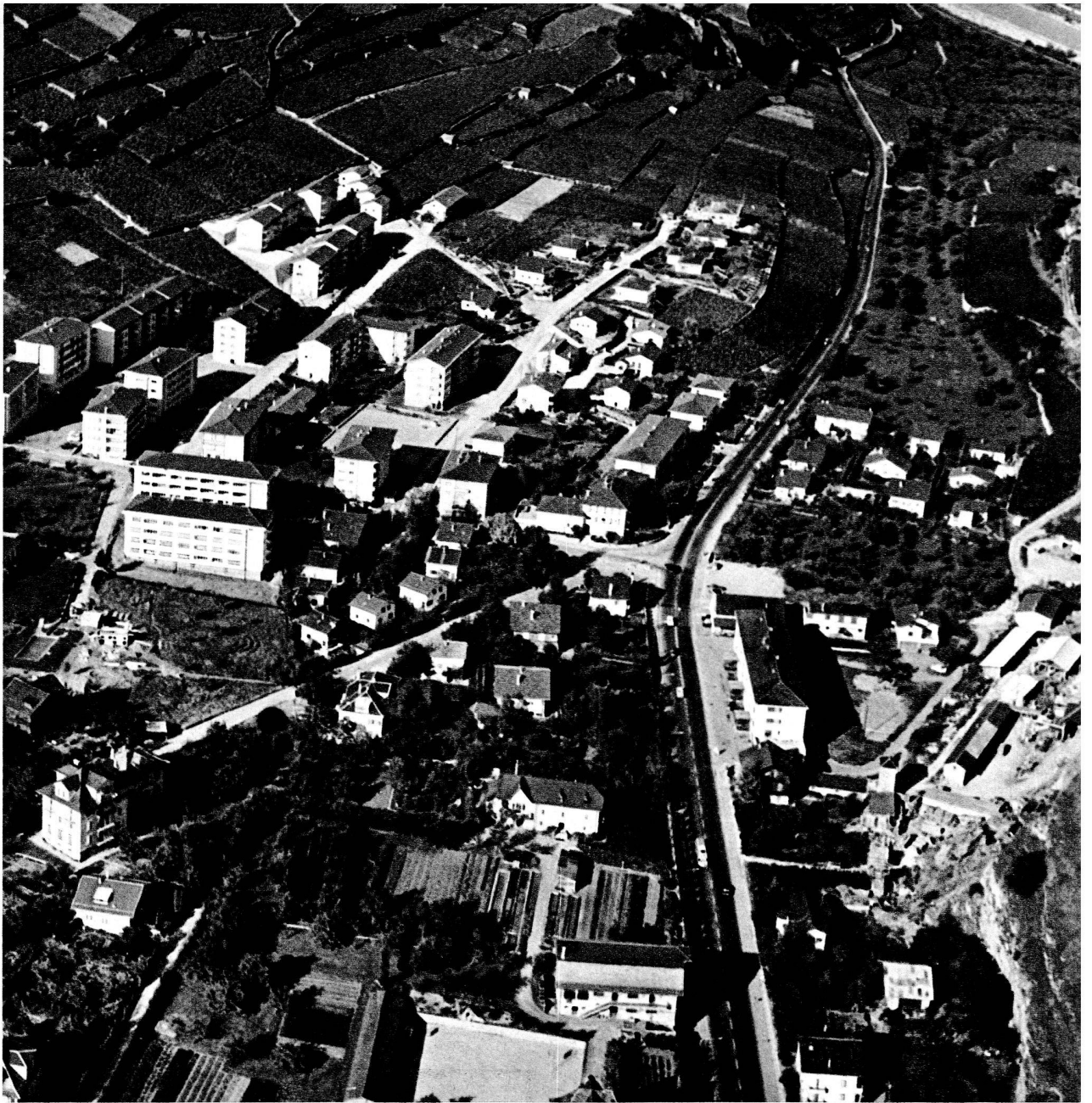
être intéressant de signaler que lors d'une enquête faite auprès d'eux, la préférence allait au balcon annexé à la cuisine (nord) plutôt qu'à celui du midi. L'utile l'emporte sur l'agréable.

Tranquillité: nous ne voulions pas de ces casernes mal isolées et qui ne respectent plus l'intimité familiale. A souligner que nous avons obtenu de meilleurs résultats avec l'usage de dalles pleines qu'avec celles préfabriquées. L'emplacement lui-même, dans un cirque de vignes, a été choisi en fonction de ce facteur. Mais maintenant déjà on parle du nouveau tracé de la route du Rawyl qui longera le coteau et passera au-dessus de nos immeubles.

A l'heure actuelle, la coopérative dispose de huitante-quatre appartements construits en deux étapes.

La première a été réalisée grâce au fonds de l'AVS mis à disposition par l'intermédiaire de la commune de Sion. Cette dernière a cédé gratuitement le terrain et a renoncé aux taxes pour raccordements divers aux services publics. Elle comporte des appartements de trois et quatre pièces dont le loyer respectif, fixé à 80 fr. et 95 fr. a été élevé depuis lors à 95 fr. et 120 fr. sans les charges générales, soit 25 fr. et 35 fr. par mois. Très rapidement, la proportion entre les trois pièces et les quatre pièces, fixée primitivement à 2/3-1/3, ou vingt-quatre appartements de trois pièces et seize appartements de quatre pièces, ne s'est pas avérée très heureuse, étant donné que la coopérative héberge en pratique un nombre élevé de familles de plus de trois enfants.

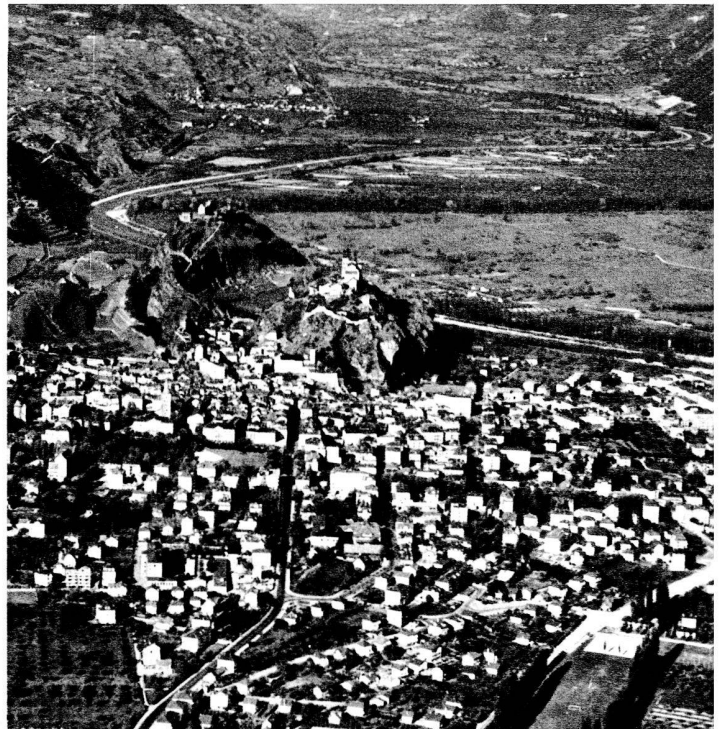
Aussi fut-il envisagé, de réaliser la deuxième étape sur la proportion des trois et quatre pièces à 50% - 50%. De plus, la coopérative avait décidé de construire un certain nombre de deux pièces destinés à recevoir les jeunes couples ou les familles avec peu d'enfants et, plus tard, les locataires âgés ayant habité dans les autres bâtiments. En pensant à l'avenir, le comité estimait nécessaire de prévoir de petits appartements pour ces personnes âgées, dans l'idée d'éviter le dépaysement provoqué par un changement du milieu de vie. Hélas, les autorités compétentes n'acceptèrent pas ce projet et la coopérative fut obligée d'y renoncer. De ce fait, la proportion entre les trois pièces et les quatre pièces est restée pratiquement la même, soit vingt-six appartements de trois pièces et dix-huit appartements de quatre pièces. Le financement de la deuxième étape a été assuré par un emprunt ordinaire auprès des banques et grâce à l'apport fédéral, cantonal et communal prévu par les dispositions légales actuelles.



Quartier de
Platta

Sion La ville vue de l'ouest

Photos Klopfenstein, Adelboden, et Wehrli S. A., Zurich





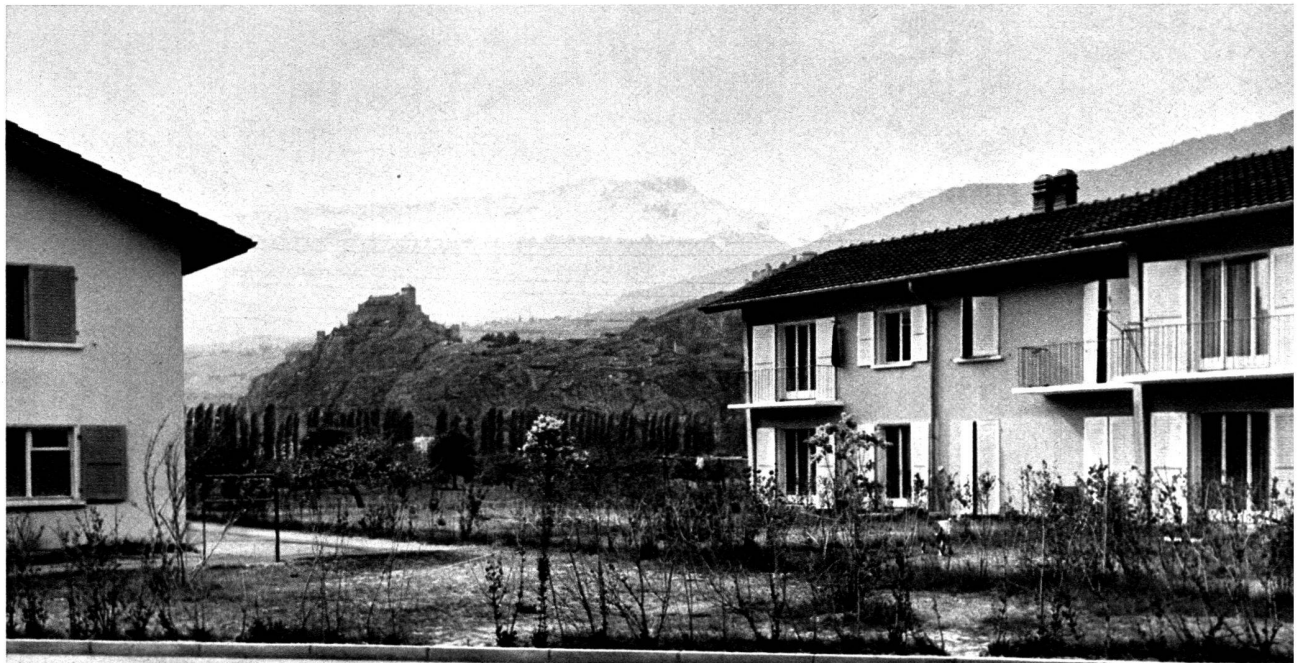
Sion Ensemble « Pro Familia » à Champsec





Sion Ensemble « Pro Familia » à Champsec

Photos « Habitation »





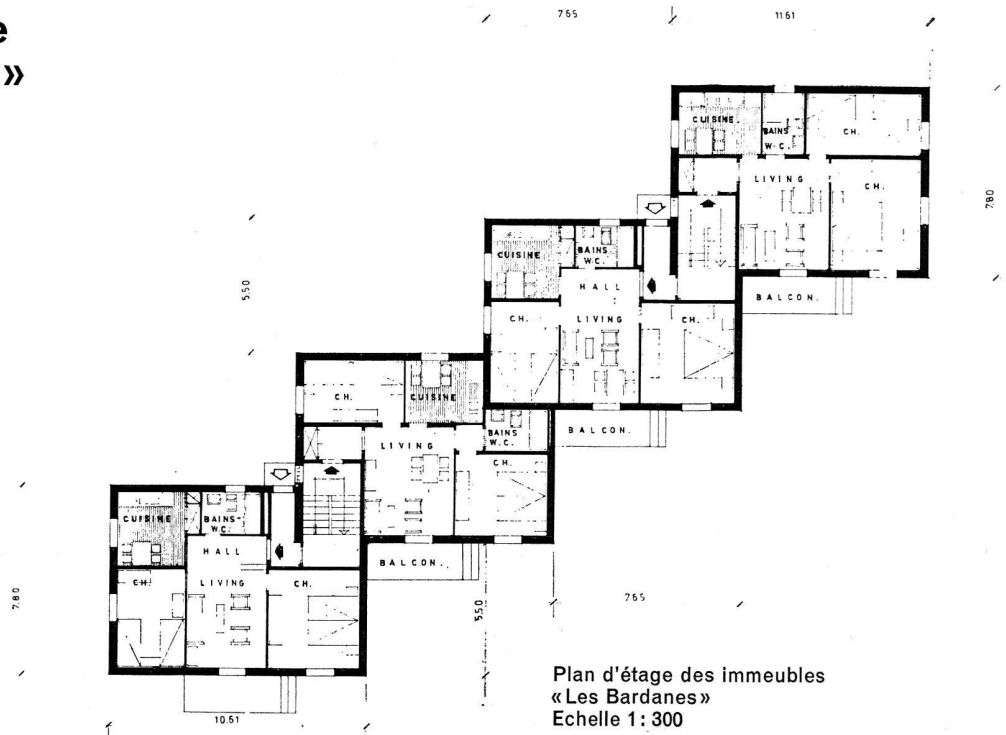
Sion Cité « Mon Foyer » à Platta

Photos « Habitation »



Coopérative «Mon Foyer» Sion

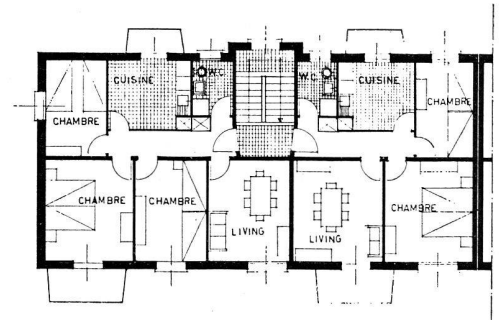
33



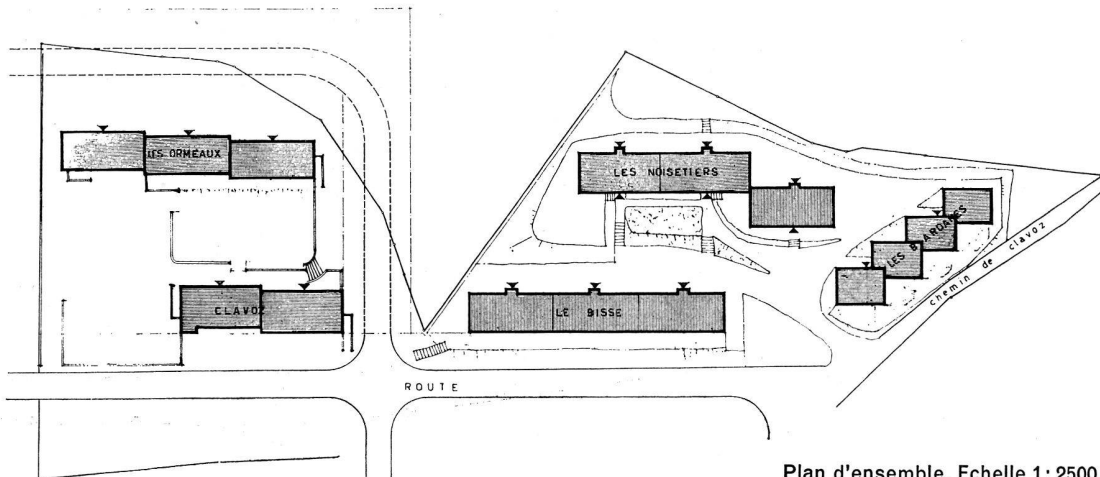
Plan d'étage des immeubles
«Les Bardanes»
Echelle 1 : 300

La coopérative a décidé de passer à une troisième étape d'une soixantaine d'appartements dans un autre quartier de la ville. Depuis le début, quel chemin parcouru: le confort s'installe, la disposition des pièces est basée sur un concept très moderne, tout est prévu pour respecter encore mieux la vie familiale et favoriser son épanouissement. Le marché actuel des crédits semble rendre difficile la réalisation de cet ensemble. Ce serait infiniment regrettable de devoir y renoncer ou de ne le réaliser que partiellement.

Les bâtiments ont noms: «Les Ormeaux», cet arbre qui jalonne nos chemins rustiques et dont on cueillait chaque printemps le feuillage pour en nourrir les vaches; «Clavoz», ce parchet de vignes qui fournit l'un des meilleurs crus de la région; «Le Bisse», source de vie de nos coteaux; «Les Noisetiers», petit arbuste qui borde les chemins des vignes; «Les Bardanes», herbe qui fournit les «lognes» qui s'attachent si bien à nos habits. Des noms qui chantent, des noms qui, nous l'espérons, sont signe de bonheur et de joie.



Plan d'étage des autres immeubles
Echelle 1 : 300
Architecte A. Bornet Sion



Plan d'ensemble. Echelle 1 : 2500

La Coopérative Profamilia, à Sion

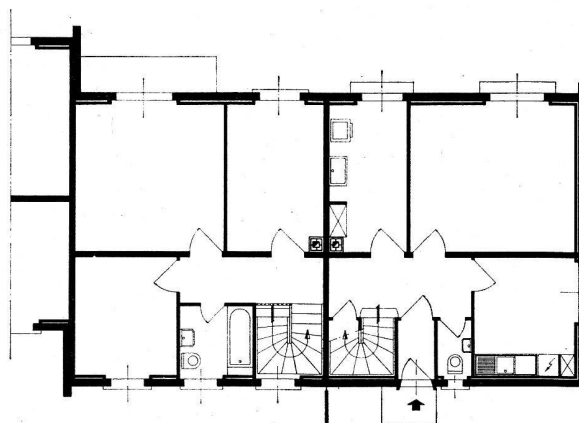
34

Profamilia-Sion

La commune de Sion possédait à Champsec un terrain qu'elle a pu mettre à la disposition de la société coopérative Profamilia. De plus, ce terrain situé dans un quartier de villas, se prêtait à la réalisation du projet de Profamilia. En effet, le but recherché était de donner un caractère d'habitations indépendantes aux futures constructions. Cette réalisation, y compris l'achat du terrain et l'aménagement des abords, a coûté 2 100 000 fr. pour dix bâtiments de quatre appartements de cinq pièces. Le loyer actuel est de 160 fr. par mois.

Chaque appartement est totalement indépendant et possède son chauffage, sa machine à laver, son jardin, etc. Il est ainsi possible de réaliser l'ensemble de ce groupe par vente à chaque locataire en propriété simple.

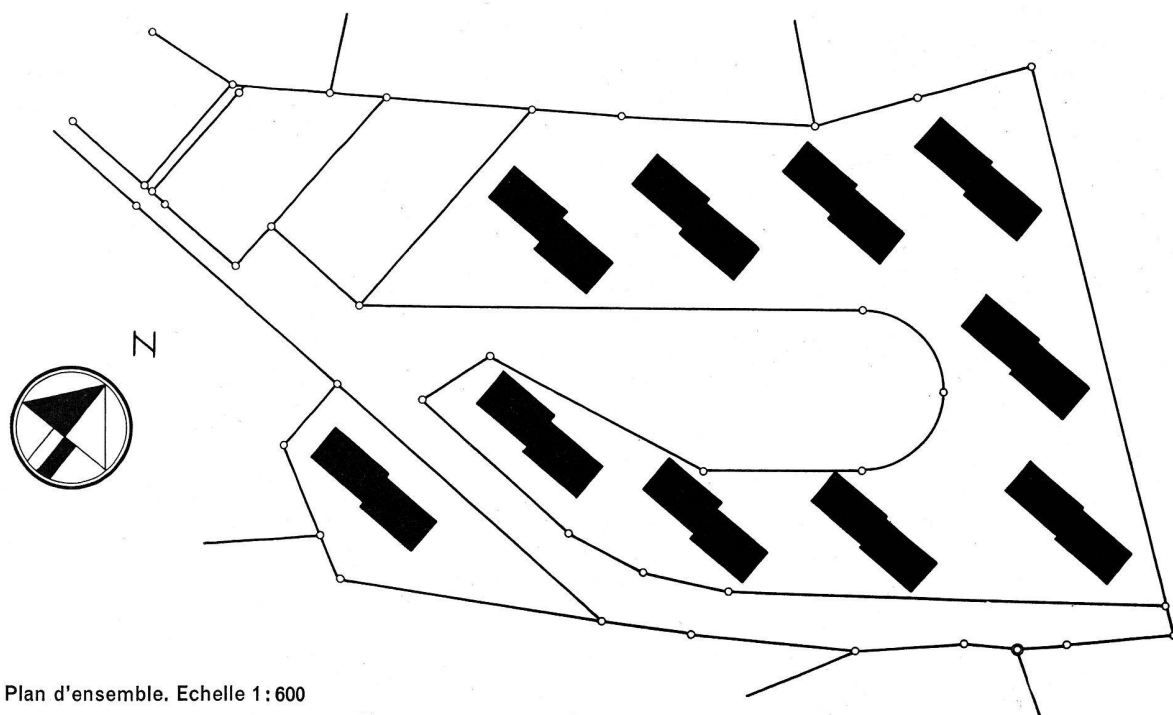
R. C.



Plan d'une maison. Echelle 1 : 200

A gauche, rez-de-chaussée, à droite, étage

Architecte: A. Comina, Sion



Plan d'ensemble. Echelle 1 : 600